



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240709-C20240708_30_SI-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le huit juillet à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT
Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER,
David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, Mme Christelle MAZZOLINI, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, MMES Karine BERNARD, Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Denis BAUR	à	Michel HERGAT
Bertrand ALESCH	à	Michel SCHMITT,
Emmanuelle JACQUEMOT	à	Roland BALCERZAK
Hervé PATAT	à	David ROBINET
Yannick OLIGER	à	Céline CONTRERAS,
Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
Brigitte DA COSTA	à	Joël IMMER

Absents excusés : Alieth FEUVRIER, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 21 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 39
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



30. Objet : Divers - Travaux de scénographie et de muséographie à la Maison de la Nature et du Tourisme - Demande de subvention au titre du dispositif Ambition Moselle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/1-029 du 23 octobre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant que la CCCE exerce la compétence « Gestion et animation de sites naturels remarquables »,

Considérant que le projet de scénographie et de muséographie de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande est en phase de finalisation et que l'ouverture au public de cet équipement est attendu pour la fin de l'année 2024,

La Maison de la Nature et du Tourisme, sise au voisinage immédiat de la Réserve Naturelle Nationale à fondement géologique, a vocation à être une infrastructure innovante dédiée à la connaissance, à la pédagogie et à l'éducation autour des thématiques de la géologie, de la faune et de la flore, ainsi que de l'environnement.

Cet équipement accueillera en outre une antenne de l'Office du Tourisme communautaire aux fins de permettre la mise en avant des sites remarquables du territoire de la CCCE et de ses territoires voisins, les offres d'hébergement, de restauration et de loisirs recensées ainsi que les producteurs et artisans locaux partenaires de la CCCE.

Actuellement, l'Atelier-Aile² exerce pour le compte de la CCCE une mission de conception d'une scénographie complète visant à définir les contenus scénographiques et muséographiques qui équiperont le bâtiment.

A ce stade, le programme de travaux scénographiques et muséographiques est évalué à un montant de 1 536 214 € H.T.

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre du dispositif Ambition Moselle à hauteur de 50 % du reste à charge du maître d'ouvrage, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses H.T.	Montant	Recettes	Montant
Travaux de scénographiques et muséographiques	1 536 214 €	Subvention Ambition Moselle	768 107 €
		Fonds propres (autofinancement)	768 107 €
Total	1 536 214 €	Total	1 536 214 €

Considérant que l'octroi de la subvention Ambition Moselle est conditionné à l'engagement du maintien de la propriété de l'ouvrage dans le patrimoine de la collectivité pour une durée minimale de 10 ans,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter le Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du programme Ambition Moselle, en vue de l'obtention d'une subvention pour le projet de travaux scénographiques et muséographiques à la Maison de la Nature et du Tourisme,
- de valider le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,
- d'acter que la Maison de la Nature et du Tourisme, indissociable des éléments de scénographie et de muséographie sur lesquels porte la présente demande d'aide, restera

- dans le patrimoine de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour une durée minimale de 10 ans à compter de son ouverture au public,
- d'autoriser le Président à solliciter tous les autres partenaires en vue de l'octroi d'autres subventions pour ce projet,
 - d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que la part non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la CCCE.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 juillet 2024

Le Président,
Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240709-C20240708_30_SI-AU

